

**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**ORIGINAL : ANGLAIS**

Soixante-quatorzième session  
Brazzaville, République du Congo, 26-30 août 2024

Point 18.6 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DE SITUATION SUR LE CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU  
PROGRAMME DE VACCINATION 2030 DANS LA RÉGION AFRICAINE DE L'OMS**

**Document d'information**

**SOMMAIRE**

	<b>Paragraphes</b>
CONTEXTE .....	1-3
PROGRÈS RÉALISÉS/MESURES PRISES/ENJEUX ET DÉFIS .....	4-9
PROCHAINES ÉTAPES.....	10-12

## CONTEXTE

1. Le Programme de vaccination 2030 forme la vision d'un monde où chaque individu, où qu'il se trouve et quel que soit son âge, bénéficie pleinement des vaccins pour améliorer sa santé et son bien-être d'ici à 2030. En août 2021, la soixante-et-onzième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique a approuvé le Cadre pour la mise en œuvre du Programme de vaccination 2030 dans la Région africaine de l'OMS. Ce Cadre établit les modalités de mise en œuvre du Programme de vaccination 2030 pour la Région et sert de fondement à l'évaluation de son succès.
2. Le Cadre établit cinq objectifs à atteindre d'ici 2023 : garantir qu'au moins 30 % des États Membres atteignent une couverture vaccinale de 90 % pour tous les vaccins aux niveaux national et districte ; introduire la vaccination contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) dans tous les États Membres et atteindre une couverture de 70 % dans les groupes à risque prioritaires ; maintenir le statut de pays exempt de poliomyélite dans tous les États Membres et endiguer tous les foyers de poliovirus circulant dérivé d'une souche vaccinale ; certifier l'élimination du tétanos maternel et néonatal dans au moins 90 % des États Membres ; et mener des opérations de vérification de l'élimination de la rougeole et de la rubéole dans au moins 40 % des États Membres, ainsi que des vérifications relatives à l'élimination de l'hépatite B dans 20 % des pays.
3. Le Comité régional a requis la présentation d'un rapport biennal permettant d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs établis. Le présent document d'information est le premier rapport de situation soumis au Comité régional.

## PROGRÈS RÉALISÉS/MESURES PRISES

4. Les progrès réalisés vers les objectifs fixés pour 2023 ont été poussifs. Un État Membre,<sup>1</sup> représentant 2 % de l'ensemble des États Membres, a atteint le premier jalon fixé pour 2023, concernant la couverture vaccinale. Les actions entreprises pour améliorer la couverture vaccinale incluent l'octroi d'un soutien ciblé aux États Membres, en fonction des besoins spécifiques identifiés. En avril 2023, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres partenaires de la vaccination ont lancé l'initiative intitulée « le Grand rattrapage » afin de coordonner l'assistance technique fournie aux États Membres pour : a) rattraper les vaccinations manquées par les enfants ; b) restaurer la couverture vaccinale aux taux enregistrés en 2019 ; et c) renforcer les programmes de vaccination dans le cadre des soins de santé primaires.
5. Tous les États Membres, à l'exception d'un seul, ont introduit la vaccination contre la COVID-19. Un total de 11 États Membres<sup>2</sup> ont réussi à atteindre l'objectif de couverture vaccinale fixé à 70 % pour les groupes prioritaires, y compris les agents de santé et les personnes âgées. Les initiatives visant à améliorer la couverture vaccinale comprennent : a) l'intégration de la vaccination contre la COVID-19 aux soins de santé primaire ; et b) l'exploration de nouveaux points d'intervention pour atteindre les groupes prioritaires en matière de vaccination.
6. Tous les États Membres ont préservé leur statut de pays exempt de poliovirus sauvage. En 2021-2022, deux États Membres<sup>3</sup> ont recensé des cas de poliomyélite dus à des importations de poliovirus sauvage de type 1. Néanmoins, ces foyers ont été rapidement endigués et maîtrisés. Ces flambées ont

---

<sup>1</sup> Seychelles

<sup>2</sup> Bénin, Botswana, Comores, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mozambique, Rwanda, Sierra Leone et Togo.

<sup>3</sup> Malawi et Mozambique

été enrayerées grâce à des activités de vaccination supplémentaires ciblées, qui ont complété les efforts accélérés déployés pour renforcer les programmes de vaccination systématique, y compris l'introduction et le déploiement du vaccin antipoliomyélitique inactivé. Les 47 États Membres ont introduit au moins une dose du vaccin antipoliomyélitique inactivé dans leur programme de vaccination systématique.

7. L'élimination du tétanos maternel et néonatal a été certifiée dans 42 États Membres, soit 89 % du total. Les cinq États Membres restants reçoivent un soutien pour : a) mener des activités de vaccination supplémentaires ciblées ; et b) réaliser des évaluations préalables à la certification, dans le but d'optimiser leurs résultats. En Guinée par exemple, une évaluation pré-certification a été réalisée en mars 2023, suivie du lancement d'une enquête de certification en novembre 2023.

8. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique soutient les États Membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de vaccination. L'Organisation offre également un appui au moment d'élaborer les documents de planification simplifiés traitant de la vaccination au niveau national, qui sont axés sur une période stratégique de cinq ans. À l'heure actuelle, 32 États Membres ont finalisé ou se trouvent dans la phase finale de l'élaboration de leurs stratégies nationales de vaccination, tandis que les 15 autres pays entament ce processus. En outre, 14 États membres, où l'on retrouve les effectifs les plus importants d'enfants dits « zéro dose » dans la Région ont été sélectionnés en priorité pour bénéficier d'un appui en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de plans de rattrapage de vaccinations prévus dans le cadre du « Grand rattrapage ».

## **ENJEUX ET DÉFIS**

9. Les progrès réalisés en vue de l'atteinte des objectifs fixés pour 2023 ont été considérablement ralentis par plusieurs défis, le plus important étant la perturbation des services de santé essentiels par la pandémie de COVID-19. Cette situation a été exacerbée par la prolifération d'informations trompeuses, qui a engendré une augmentation de la réticence face à la vaccination et par ricochet une faible demande de vaccins. De plus, plusieurs États Membres ont été confrontés à des conflits et à des situations d'insécurité,<sup>4</sup> entraînant des perturbations supplémentaires des services de santé essentiels dans les zones touchées. Il en a résulté une accumulation de 29 millions d'enfants dits « zéro dose » dans la Région entre 2019 et 2022, ce qui a favorisé une résurgence des épidémies de diphtérie, de rougeole, de coqueluche et d'autres maladies à prévention vaccinale dans plusieurs pays. Par conséquent, la Région n'a pas atteint les objectifs fixés pour 2023 en matière d'élimination des maladies à prévention vaccinale.

## **PROCHAINES ÉTAPES**

10. Les États Membres devraient :
- a) renforcer les systèmes de santé par le biais de l'infrastructure des soins de santé primaires, de manière à pouvoir déployer des équipes infranationales multidisciplinaires et à utiliser les technologies d'analyse et les systèmes d'information géographique non seulement pour détecter les communautés dites « zéro dose », mais aussi pour les placer au centre des initiatives spéciales destinées à optimiser la couverture vaccinale ;

---

<sup>4</sup> Cameroun, Éthiopie, Mali, Niger, Nigéria République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, et autres.

- b) collecter, analyser et utiliser de façon systématique les données sur les facteurs comportementaux et sociaux influençant l'adoption des vaccins, y compris la désinformation, pour orienter la mise en œuvre de stratégies adaptées ;
  - c) stimuler le déploiement de solutions numériques afin de réduire les cas d'abandons de vaccination, notamment par le biais de dispositifs ciblant les soignants avec des messages et des appels de rappel ;
  - d) élaborer des tableaux de classement de la couverture vaccinale par sous-district, district et province, dans le but de motiver les équipes de vaccination en instaurant une saine concurrence sous la forme de championnats de couverture vaccinale aux niveaux districte, provincial et national.
11. L'OMS et les partenaires devraient :
- a) faciliter la création de consortiums réunissant des centres technologiques dirigés par des jeunes, des institutions nationales de santé publique et des programmes nationaux de vaccination, afin de promouvoir le déploiement d'un soutien technique renforcé aux systèmes de vaccination nationaux ;
  - b) déployer des équipes pluridisciplinaires pour analyser les obstacles à la vaccination et relever les défis liés au rattrapage des doses de vaccin et à la continuité des campagnes vaccinales dans les États Membres prioritaires.
12. Le Comité régional est invité à prendre note du présent rapport de situation.